

- Présidente :** Mme Béatrice MATHIEU
- Membres :** Mme Nathalie LUCAS,
MM. Jean Luc BERTAUD, Gilbert BOSSE, Jacques DANTAN, Michel LACOUE NEGRE,
Régis LATOUR, Séverin RAGER, David WAILLIEZ
- Invités :** Mmes Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT (Secrétaire Générale de la LFNA), Nathalie
LE BRETON, Sandra RENON
MM. Saïd EL MOUFAKKIR, Julian GRELOT

Composition de la CRA

La CRA propose la composition suivante pour validation auprès du Comité de Direction de la Ligue :

Président d'honneur : Michel LALARDIE

Présidente : Béatrice MATHIEU

Vice-président : Jean-Luc BERTAUD

Secrétaire et membre n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage : Nathalie LUCAS

Représentant élu des arbitres au Comité de Direction : David WAILLIEZ

Représentant du Comité de Direction : Sylvain MICHELET

Educateur désigné par la commission technique : Jacques DANTAN

CTRA Référent : Séverin RAGER

Représentant de la CRA à la Commission Technique de la Ligue et arbitre en activité : Régis LATOUR

Représentant de la CRA à la Commission de Discipline de la Ligue : Gilles BEAUQUESNE

Représentant de la CRA à la Commission d'Appel de Discipline : Franck DOUCET

Membres : Gilbert BOSSE, Michel LACOUE NEGRE.

Classements des arbitres au titre de la saison 2020-2021

Considérant la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021 ;

Considérant le décret n°2021-296 du 19 mars 2021 modifiant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant le Procès-verbal du Comité Exécutif de la FFF publié le 24 mars 2021 ;
Considérant qu'est arrêté définitivement, pour la saison 2020/2021, l'ensemble des compétitions des Ligues et des Districts, ce qui comprend tant les championnats que les coupes, étant rappelé que dès le 17 décembre dernier il avait été acté le principe de l'annulation de toutes les coupes régionales et départementales ;

Considérant pour chacune des compétitions, les résultats des rencontres officielles ne seront pas pris en compte, aucun classement ne sera validé, aucun titre ne sera décerné et il n'y aura donc ni accessions ni relégations sportives pour la saison 2020/2021 ;

Considérant que l'arrêt de l'ensemble des compétitions a empêché les observateurs régionaux de réaliser l'ensemble des observations prévues dans chaque catégorie ;

Considérant que l'article 49 du règlement intérieur de la CRA, prévoit que « La CRA est habilitée à juger tous les cas non prévus par le présent règlement et sa circulaire annuelle » ;

Considérant les décisions prises par la CFA, dans son PV du 16 avril 2021 ;

Par ces motifs, la CRA propose au Comité de Direction :

- ✓ Pour les arbitres AER et l'ensemble des arbitres de Ligue en titre :

Décide que les arbitres de ces catégories ne seront pas classés à l'issue de la saison 2020/2021 et qu'aucune rétrogradation ou accession n'aura lieu dans ces catégories sur le fondement des évaluations qui auraient dû être réalisées. Aucune observation réalisée lors de la saison 2020/2021 ne sera conservée pour la saison 2021/2022. Les arbitres de ces catégories seront de nouveau nommés dans la même catégorie au 1er juillet 2021.

- ✓ Pour les arbitres Candidats R3, AAR2, JAR et Futsal ayant été reçus à l'examen théorique en octobre 2020 :

La CRA décide que les arbitres candidats régionaux feront leurs observations en début de saison 2021/2022, sous réserve de validation des tests physiques de début de saison.

A la suite de ces observations, la CRA décidera de la nomination des arbitres régionaux.

Les arbitres candidats nouvellement promus, ne seront pas intégrés dans un groupe d'observation au cours de la saison 2021/2022.

- ✓ Pour les arbitres concernés par la passerelle JAR => Seniors :

La CRA décide que les arbitres concernés finiront leurs observations en début de saison 2021/2022.

- ✓ Concernant un examen des candidats Ligue :

Compte tenu de l'examen passé au mois d'Octobre 2020, et compte tenu que la CRA n'a procédé à aucune observation,

La CRA se laisse le temps de la réflexion afin d'envisager un examen des candidats Ligue en décembre 2021, en fonction du renouvellement des arbitres de Ligue, et ce, dans le but de maintenir les effectifs cibles définis dans chaque catégorie.

Décisions individuelles

. Situation de M. Kevin ROSELIER, concernant la décision prise dans le PV n°3 de la CRA en date du 25 août 2020

Considérant que M. Kevin ROSELIER ambitionne une éventuelle candidature d'arbitre assistant fédéral,
Considérant que le RI de la CFA précise qu'un candidat doit avoir été arbitre central de Ligue au moins deux saisons, dont au moins une minimum en Division supérieure de sa Ligue régionale,
Considérant le classement de fin de saison 2019-2020 de Kévin ROSELIER,
Considérant le sérieux, la motivation et l'engagement de Kévin ROSELIER,
La CRA décide :

- o De le maintenir « Régional 1 » pour la saison 2021-2022,
- o De le désigner, à minima, 5 fois en R1,
- o De ne pas l'intégrer au groupe d'observation des R1 promotionnels,
- o De l'intégrer dans le groupe des Arbitres Assistants Elite Régionale pour la saison 2022/2023 ou,
- o De le réintégrer dans la catégorie « Régional 2 » dans la mesure où il ne souhaite plus poursuivre dans la voie de l'assistantat.

. Situation de MM. Florian LAPLANCHE et Alain MESNARD, concernant la décision prise dans le PV n°3 de la CRA en date du 25 août 2020

Considérant que MM. Florian LAPLANCHE et Alain MESNARD ont officié dans la qualité d'arbitre assistant au cours de la saison 2020-2021,
Considérant qu'ils ont ainsi pu parfaire leur technicité,
La CRA décide :

- o De les intégrer dans les groupes d'observation AAER pour la saison 2021-2022.

. Situation de M. Antoine NOEL, concernant la décision prise dans le PV n°5 de la CRA en date du 20 octobre 2020

Considérant le rapport complémentaire sur la prestation remarquable au cours de la saison 2020-2021,
Considérant qu'il est précisé qu'aucune observation réalisée lors de la saison 2020/2021 ne sera conservée pour la saison 2021/2022
La CRA décide :

De ne pas appliquer l'article 14 du règlement intérieur de la saison 2020-2021,

. Situation de M. Cédric CHRISTY, concernant la décision prise dans le PV n°6 de la CRA en date du 27 octobre 2020

Considérant que M. Cédric CHRISTY a validé la poursuite de sa promotion accélérée lors de la saison 2020-2021,
La CRA décide :

De le désigner en début de saison pour une observation en « Régional 2 »,
De l'intégrer ensuite dans un groupe d'observation pour la saison 2021-2022.

Mise à jour des effectifs

o Arbitres arrivant d'une autre Ligue :

- Benjamin PAGES (AF1) : arrivant de la Ligue d'Occitanie
- Paul HERGAULT (AER) : arrivant de la Ligue de Normandie
- Marouane DAHAN (R3) : arrivant de la Ligue d'Occitanie
- Alphonse BAYALA : arrivant du Burkina Faso
- Nawar Benamar : arrivant d'Espagne

La CRA leur souhaite la bienvenue dans notre Ligue.

o Arbitres changeant de Ligue :

- David BEAUGE (R3) : départ en Ligue d'Occitanie
- Adam BENSSALAH (R3) départ en Ligue Centre Val de Loire
- Claire CHAMBON (Féminine) : départ en Ligue d'Occitanie

La CRA les remercie pour les services qu'ils ont accomplis au service de l'arbitrage et leur souhaite une bonne continuation.

o Candidats JAR de la saison 2018-2019 ayant réussi l'épreuve d'admissibilité le 19 mai 2019 :

- Compte tenu des conditions actuelles,
- Compte tenu de l'arrêt des compétitions depuis le 24 octobre 2020,
- Compte tenu que l'ensemble des candidats JAR engagés au 24 octobre ont tous eu au minimum une observation,
- Compte tenu de la qualité des observations effectuées,

La CRA décide de nommer l'ensemble des candidats Jeune Arbitre Régional (voir résultat en annexe).

Courriers diverses

- o Mail reçu de Benjamin HAUTIER : la CRA accède à sa demande et le valide comme observateur régional

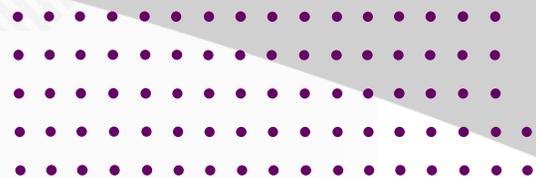
La Présidente,
Béatrice MATHIEU

La Secrétaire de séance,
Nathalie LE BRETON

Procès-Verbal validé le 12/06/2021 par La Secrétaire Général Marie Ange AYRAULT GUILLORIT.

CLASSEMENTS & AFFECTATIONS

SAISON 2020-2021



CANDIDAT JEUNE ARBITRE RÉGIONAL

NOM Prénom	District	Affectation
BEBOT Matteo	16	Jeune Arbitre Régional
BORTOLATO Enzo	33	Jeune Arbitre Régional
BOUBNAN Aymane	33	Jeune Arbitre Régional
CUEFF PLAULT Léandre	33	Jeune Arbitre Régional
DELACOUR Victor	24	Jeune Arbitre Régional
DERGUTI Bleon	33	Jeune Arbitre Régional
EZZAHI Adam	33	Jeune Arbitre Régional
EZZAHI Mehdi	33	Jeune Arbitre Régional
FRANCALANZA Lucas	33	Jeune Arbitre Régional
KOSICA Maxence	33	Jeune Arbitre Régional
LOUVARD LOPEZ Esteban	33	Jeune Arbitre Régional
MARCAILLE Melvin	33	Jeune Arbitre Régional
MARIZ Lorenzo	64	Jeune Arbitre Régional
MARLIER Lucas	24	Jeune Arbitre Régional
ROLLIN Youenn	33	Jeune Arbitre Régional
SCHRODER Arnaud	47	Jeune Arbitre Régional
TALABOT Melvin	87	Jeune Arbitre Régional
VEAU Kilian	40	Jeune Arbitre Régional
IRBE Rinal	40	Candidat Jeune Arbitre Régional



La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.